



Le 23 octobre 2015

Monsieur Maxandre Guay-Lachance  
Coordonnateur du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Appui au projet de parc éolien Nicolas-Riou – MRC des Basques et de Rimouski-Neigette**

Monsieur,

Les Îles-de-la-Madeleine sont situées en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, à quelque 215 km de la côte gaspésienne. Le territoire compte deux municipalités — Grosse-Île et les Îles-de-la-Madeleine — et est reconnu au sein du gouvernement québécois comme un territoire hors MRC. La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine exerce les compétences dévolues à l'agglomération formée des deux entités municipales.

L'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (Régie). Elle a suivi de près le déploiement des parcs éoliens en Gaspésie et au Québec. Bien qu'aucune éolienne ne tourne en ce moment sur le territoire madelinot, les Îles-de-la-Madeleine ont accueilli l'une des premières éoliennes à axe vertical à la fin des années 1970. Les Îles-de-la-Madeleine accueilleront d'ici deux ans un parc éolien de 6 MW pour lequel Hydro-Québec a tenu une première séance d'information. Notre Agglomération est donc très impliquée dans la filière éolienne.

Nous venons par la présente apporter l'appui de l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine à la réalisation du projet de parc éolien Nicolas-Riou. Différentes raisons justifient cet appui, notamment l'aspect financier relié aux bénéfices qu'en tirera la Régie à titre de copropriétaire et qui seront redistribués en partie à notre Agglomération. Au-delà de cet avantage financier non négligeable, l'Agglomération considère l'énergie éolienne comme une énergie propre qui contribuera à « décarboniser » l'énergie du Québec.

Nous comprenons les appréhensions des riverains, mais dans les faits, bien peu seront affectés par les éoliennes. Un autre aspect non négligeable de l'appui que nous accordons à ce projet est lié au fait que la présence d'un parc éolien favorise la rétention du tourisme. Ce phénomène se produit en Gaspésie : les touristes désirent visiter les parcs éoliens. Par ailleurs, les retombées locales de ce projet seront très importantes, car les petites communautés comme les nôtres ont besoin de sources de revenus supplémentaires pour maintenir les services aux citoyens. Il faut se rappeler que le parc sera en activité pendant 25 ans.

... 2

Par conséquent, pour tous les motifs énoncés, nous souhaitons que le BAPE transmette au ministre responsable une recommandation positive pour la réalisation du projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette. Cette recommandation, selon nous, doit s'appuyer sur des faits et non pas sur des appréhensions non fondées.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le maire et président du conseil d'agglomération  
des Îles-de-la-Madeleine,



Jonathan Lapierre

JL/DD/or

FIN DU DOCUMENT